

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la trois cent vingt-cinquième réunion (spéciale) du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 7 juillet 2008 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

Confirmé le 22 septembre 2008

Procès-verbal de la trois cent vingt-cinquième réunion (spéciale) du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 7 juillet 2008 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

LUNDI – 7 JUILLET 2008

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
AUBÉ, Marc Chargé de cours – Département d'informatique et d'ingénierie	X (<i>conf. téléphonique</i>)	
BERNIER, Geneviève Étudiante – Baccalauréat en administration	X (<i>conf. téléphonique</i>)	
BLANCHETTE, Michel Professeur – Département des sciences comptables		X
BLOUIN MONFILS, Lisette Représentante des diplômés	X (<i>conf. téléphonique</i>)	
CHAPUT, Luc Professeur – Département des sciences administratives	X (<i>conf. téléphonique</i>)	
CHÉNIER, Claude Représentant des collègues		X
CLÉMENT, David Étudiant – Baccalauréat en sciences sociales		X
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X (<i>conf. téléphonique</i>)	
GATIEN, Claudette Membre socio-économique	X (<i>conf. téléphonique</i>)	
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
PHILIPPE, Anne Membre socio-économique	X (<i>conf. téléphonique</i>)	
SIMARD, Jean-François Professeur – Département de travail social et des sciences sociales		X
THONNARD, Marlène Membre socio-économique		X
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
VAIVE, Claire Membre socio-économique	X (<i>conf. téléphonique</i>)	
<u>INVITÉ :</u>		
BOILEAU, Jean Directeur – Communications et recrutement	X (<i>quitte à 17 h 00</i>)	

PRÉSENT**ABSENT****OBSERVATRICES RÉGULIÈRES :**

MONDOU, Hélène
Agente de recherche
Décanat des études

X

ROCHFORT, Odette
Technicienne – École multidisciplinaire de l'image

X

SECRÉTAIRE :

MAURICE, Luc
Secrétaire général

X

JEUDI – 10 JUILLET 2008

MEMBRES :

PRÉSENT ABSENT

AUBÉ, Marc Chargé de cours – Département d'informatique et d'ingénierie	X (<i>conf. téléphonique</i>)	
BERNIER, Geneviève Étudiante – Baccalauréat en administration	X (<i>conf. téléphonique</i>)	
BLANCHETTE, Michel Professeur – Département des sciences comptables		X
BLOUIN MONFILS, Lisette Représentante des diplômés		X
CHAPUT, Luc Professeur – Département des sciences administratives	X (<i>conf. téléphonique</i>)	
CHÉNIER, Claude Représentant des collègues		X
CLÉMENT, David Étudiant – Baccalauréat en sciences sociales		X
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X (<i>conf. téléphonique</i>)	
GATIEN, Claudette Membre socio-économique	X (<i>conf. téléphonique</i>)	
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
PHILIPPE, Anne Membre socio-économique	X (<i>conf. téléphonique</i>)	
SIMARD, Jean-François Professeur – Département de travail social et des sciences sociales		X
THONNARD, Marlène Membre socio-économique		X
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
VAIVE, Claire Membre socio-économique	X (<i>conf. téléphonique</i>)	

INVITÉ :

BOILEAU, Jean Directeur – Communications et recrutement		X
--	--	---

OBSERVATRICES RÉGULIÈRES :

MONDOU, Hélène Agente de recherche Décanat des études		X
ROCHFORT, Odette Technicienne – École multidisciplinaire de l'image		X

MEMBRES :**PRÉSENT****ABSENT****SECRÉTAIRE :**MAURICE, Luc
Secrétaire général

X

Le recteur, monsieur Jean Vaillancourt, préside la réunion en l'absence de la présidente du conseil d'administration, madame Marlène Thonnard. Il constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 16 h 35.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Adjudication du contrat au Groupe Commercial AMT Inc. pour la construction du campus universitaire de Saint-Jérôme
- 3.- Réfection des systèmes d'alarme-incendie
- 4.- Embauche d'un professeur au Département de relations industrielles
- 5.- Embauche d'un professeur invité au Département d'études langagières
- 6.- Dépôt de document
 - 6.1 Protocole concernant l'accès aux ressources de la bibliothèque entre le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières et l'UQO
- 7.- Levée de l'assemblée

2.- Adjudication du contrat au Groupe Commercial AMT Inc. pour la construction du campus universitaire de Saint-Jérôme

Les membres du conseil d'administration conviennent unanimement de reporter le traitement de ce point à une séance ajournée du conseil, compte tenu que le conseil ne dispose pas de la lettre de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Michelle Courchesne, par laquelle cette dernière confirmerait l'engagement de son ministère relative au financement du projet de campus universitaire à Saint-Jérôme. Il s'agit d'un élément, la confirmation ministérielle, que le conseil juge essentiel avant de se prononcer sur l'octroi du contrat.

Il sera donc proposé ultérieurement, en lien et place de la levée de la présente assemblée, un ajournement de celle-ci en fonction de la date probable de réception de la lettre attestant de la confirmation ministérielle, afin de permettre au conseil de disposer de la recommandation d'octroi du contrat de réalisation du campus de Saint-Jérôme.

3.- Réfection des systèmes d'alarme-incendie

Le recteur et président de l'assemblée, monsieur Jean Vaillancourt, avise les membres qui sont en participation téléphonique que l'annexe 1 auquel il est fait référence dans l'avis d'inscription, mais qui n'avait pas été transmis avec l'avis d'inscription et le projet de résolution afférents, lors de l'envoi de l'avis de convocation, est déposé en séance et que les éléments essentiels qu'il contient seront lus pour le bénéfice de ces membres.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres que le Service des terrains et bâtiments, après avoir pris connaissance du rapport d'inspection des systèmes d'alarme-incendie réalisé par Les Entreprises L.L. DesLauriers, du rapport de Affiliated FM, préparé à l'intention de la compagnie qui assure l'Université du Québec en Outaouais et des exigences du Service des incendies de la Ville de Gatineau lors de l'ouverture de l'agrandissement des ailes B et C, recommande la mise à niveau du système d'alarme-incendie dans les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault. Cette mise à niveau est requise afin que la capacité des systèmes d'alarme-incendie, particulièrement celui du pavillon Alexandre-Taché, soit augmentée de manière à répondre aux exigences du Code de la construction. À sa réunion du 20 mai 2008, le conseil d'administration avait autorisé (Résolution 323-CA-4873) que soient effectués des travaux de mise aux normes du système d'alarme-incendie du pavillon Alexandre-Taché. Ces travaux ont été effectués en partie pour permettre de procéder à

l'ouverture des nouveaux agrandissements. Cependant, la mise aux normes de la partie existante de l'édifice doit être faite. Lors des discussions avec le Service des incendies de la Ville de Gatineau, une entente verbale est intervenue accordant une période de deux (2) ans pour assurer la conformité avec les exigences du code.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle que durant la dernière décennie, un certain nombre d'événements tragiques ont eu lieu dans des institutions d'enseignement du Québec. Ce type d'évènement nécessite un mode d'intervention d'urgence différent de ceux qui sont historiquement connus. Elle cite en exemple les événements récents du Collège Dawson. Plusieurs institutions publiques du Québec ont revu leur plan de mesures d'urgence de manière à mieux intervenir dans le cas de situation similaire à celle qu'a eu à gérer le Collège Dawson. En plus de se prémunir de systèmes de contrôle d'accès et de surveillance par caméra, les institutions se sont dotées de systèmes de communication d'urgence qui leur permettent de déclencher des mesures de confinement, mesures qui sont appropriées pour une situation similaire à ce qu'a connue le Collège Dawson.

La révision du plan des mesures d'urgence de l'Université du Québec en Outaouais, qui est en cours, permettra de faire face à ce genre de situation. Les systèmes de contrôle d'accès et de surveillance par caméra de l'Université doivent être complétés par un système de communication de première ligne efficace en cas d'urgence. Il est possible et même souhaitable que ce système de communication soit intégré au système d'alarme-incendie des bâtiments pour permettre aux responsables de la sécurité de communiquer des consignes aux occupants. La mise à niveau des systèmes d'alarme-incendie, exigée par la Ville, est donc une opportunité, puisqu'il est possible d'inclure, à même ce système, une option de communication par la voix permettant de déclencher des mesures de confinement dans la totalité du bâtiment ou seulement par secteur. Les consignes des responsables de la sécurité visent habituellement l'application de procédures d'évacuation ou de confinement, selon le cas. Ce type de système de communication est particulièrement adapté aux campus de l'Université étant donné la grande superficie des bâtiments (plus de 500 000 pieds carrés).

Il est donc prévu que l'installation du système de communication d'urgence soit intégrée aux systèmes d'alarme-incendie des pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault. Cette intégration permettra de résoudre certaines problématiques identifiées par le Service des incendies de la Ville de Gatineau. En effet, suite à l'ouverture de l'agrandissement des ailes B et C, le Service des incendies de la Ville de Gatineau exige que la capacité du système d'alarme-incendie du pavillon Alexandre-Taché soit augmentée de manière à répondre aux exigences du Code de la construction.

Des plans et devis ont été préparés par la firme « GENIVAR » de manière à faire effectuer des travaux visant à rendre le système d'alarme-incendie du pavillon Alexandre-Taché conforme au Code, en y intégrant un système de communication d'urgence. Ces travaux d'intégration seraient aussi effectués au pavillon Lucien-Brault.

L'appel d'offres a été publié sur le « Système électronique d'appel d'offres » (SÉAO) du 4 juin 2008 au 3 juillet 2008. La firme « GENIVAR » a analysé les propositions reçues et a fait une recommandation contenue dans le rapport d'analyse des soumissions, lequel est déposé en séance et constitue l'annexe 1.

Compte tenu de la différence observée dans le montant de la soumission essentiellement imputable aux taxes, la vice-rectrice à l'administration et aux ressources, à la demande du recteur, confirme que le montant qui figure dans le dispositif du projet de résolution, soit 399 750 \$, est le montant de la soumission sans les taxes, alors que celui qui figure à l'égard du soumissionnaire retenu (Marois Électrique (1980) Ltée), tel qu'inscrit dans la lettre du chargé de projet Réjean Charbonneau, de la firme Genivar, chargé de l'examen des soumissions et reproduite à l'annexe 1, soit de 451 217,81 \$, est le montant de ce soumissionnaire, avec les taxes.

Après délibérations, sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Claudette Gatién, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 325S-CA-4888 concernant la réfection des systèmes d'alarme-incendie, laquelle est jointe en appendice.

4.- **Embauche d'un professeur au Département de relations industrielles**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres qu'à la suite de l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de gestion des ressources humaines, le Département de relations industrielles a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. C'est ainsi que le Département avait recommandé dans un premier temps l'embauche d'une première candidate qui fut retenue pour embauche par le conseil d'administration. Cette personne s'étant désistée, suite à la recommandation en ce sens du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département de relations industrielles recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Igor Volkov, à titre de professeur régulier dans le domaine de la gestion des ressources humaines, pour la période débutant le 14 juillet 2008 et se terminant le 31 mai 2010.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 325S-CA-4889 concernant l'embauche d'un professeur au Département de relations industrielles (**Igor Volkov**), laquelle est jointe en appendice.

5.- **Embauche d'un professeur invité au Département d'études langagières**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle que lors de la dernière année, l'Université avait retenu les services d'un professeur invité afin d'œuvrer dans le domaine des technologies langagières au sein du Département d'études langagières. Cette approche était rendue nécessaire face à la difficulté à recruter des professeurs réguliers dans le domaine. Il ajoute que la difficulté de recrutement demeure très grande et que c'est ainsi que le Département d'études langagières aimerait bénéficier à nouveau des compétences en technologies langagières d'un professeur invité. Ainsi, compte tenu de l'intérêt de monsieur Marcel Diki-Kidiri, chargé de recherches au CNRS en France, à se joindre au Département d'études langagières à titre de professeur invité, l'Assemblée départementale du Département d'études langagières recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Marcel Diki-Kidiri, à titre de professeur invité pour l'année 2008-2009.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Geneviève Bernier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 325S-CA-4890 concernant l'embauche d'un professeur invité au Département d'études langagières (**Marcel Diki-Kidiri**), laquelle est jointe en appendice.

6.- **Dépôt de document**

6.1 Protocole concernant l'accès aux ressources de la bibliothèque entre le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières et l'UQO

7.- **Levée de l'assemblée**

Sur proposition de monsieur Marc Aubé, appuyée par madame Anne Philippe, il est résolu à l'unanimité d'ajourner la présente assemblée (à 17 h 20) au jeudi le 10 juillet 2008, à 16 h 30, à la seule fin de traiter du point numéro 2 relatif à l'adjudication du contrat au Groupe AMT Inc. pour la construction du campus de Saint-Jérôme, dans la mesure où la direction de l'Université dispose de la lettre de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Michelle Courchesne, par laquelle cette dernière confirmerait l'engagement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour le financement du projet de campus universitaire à Saint-Jérôme.

REPRISE DE L'ASSEMBLÉE – 10 JUILLET 2008 À 16 H 30

Le recteur, monsieur Jean Vaillancourt, préside la réunion en l'absence de la présidente du conseil d'administration, madame Mariène Thonnard.

Sur proposition de monsieur Marc Aubé, appuyée par madame Anne Philippe, il est résolu à l'unanimité de reprendre la 325^e réunion (spéciale) du conseil d'administration (à 16 h 35).

2.- Adjudication du contrat au Groupe Commercial AMT Inc. pour la construction du campus universitaire de Saint-Jérôme

Le conseil d'administration, lors de la réunion du 28 avril 2008 (Résolution 322S-CA-4838), prenait acte de la décision unanime du comité d'évaluation relative à la recommandation du promoteur retenu à l'effet d'octroyer le contrat, sous conditions, au Groupe Commercial AMT Inc., et autorisait la vice-rectrice à l'administration et aux ressources, d'une part, à faire parvenir une lettre d'intention au promoteur, laquelle énumérait les conditions à rencontrer par ce dernier avant de se voir octroyer le contrat et, d'autre part, à poursuivre les démarches de représentation auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) en vue de l'obtention du financement pour la réalisation du projet.

Suite aux échanges de correspondance entre l'Université, le promoteur et le conseiller juridique associé à ce dossier, Me Nancy Demers du cabinet McCarthy Tétrault, le conseil d'administration, à sa réunion du 16 juin 2008, acceptait les garanties du promoteur « Groupe Commercial AMT Inc. » à l'égard des conditions à rencontrer dans le cadre du processus d'octroi du contrat relatif à la construction du campus universitaire de Saint-Jérôme.

Cette dernière approbation était conditionnelle à l'obtention du financement gouvernemental requis pour le projet. Or, le recteur, en date du 9 juillet 2008, a reçu une lettre de la ministre Michelle Courchesne datée du 8 juillet 2008, qui « accueille favorablement la demande d'appui financier de l'Université du Québec en Outaouais pour l'implantation d'un campus permanent à Saint-Jérôme » (extrait de la lettre de la ministre).

Le recteur rappelle aux membres du conseil qu'une image de cette lettre leur a été transmise en fichier électronique, ce jour même, du fait que plusieurs membres participent à la présente assemblée en mode téléphonique et qu'il n'était pas possible de leur faire parvenir cette lettre par courrier, vu les délais restreints pour en confirmer la tenue.

Des détails restent cependant à être précisés concernant les taux de financement, la décontamination du site (article 5.3 de la convention), les montants de l'emphytéose et d'autres aspects liés à la réalisation du projet, le tout étant consigné à l'intérieur d'un projet de convention à intervenir entre l'Université, le promoteur et la caution. La vice-rectrice à l'administration et aux ressources dépose en séance une copie de ce projet de convention, dont elle commente sommairement le contenu et qui a fait l'objet d'une révision préalable par M^o Nancy Demers de la firme McCarthy Tétrault, en vue de sa négociation finale avec le Groupe AMT Inc. Cette convention sera d'ailleurs soumise au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport avant sa signature.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe le conseil que malgré l'échéance du 7 août prochain quant à la validité de la caution, telle que définie dans le document d'appel d'offres, elle demeure confiante qu'il sera possible pour le promoteur d'obtenir un prolongement de celle-ci au-delà de cette date du 7 août. Elle rappelle notamment l'extraordinaire collaboration qui s'est rapidement instaurée avec le promoteur tout au long des étapes qui ont été franchies jusqu'à maintenant dans la réalisation de ce projet.

Elle fait également état des échanges avec la Ville de Saint-Jérôme, laquelle met tout en œuvre pour faciliter la réalisation du projet. Elle cite, en exemple, la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à l'égard du projet et l'autorisation relative au permis de construction qui a été confirmée lors de la séance du conseil du 2 juillet 2008.

Elle rappelle les engagements du promoteur à l'égard de la campagne de financement de la Fondation, à verser une somme de 300 000 \$ et à solliciter les différents partenaires, sous-traitants du projet, de manière à amasser une somme supplémentaire de 200 000 \$.

En conséquence, il devient loisible au conseil d'administration d'adjuger le contrat de construction et d'autoriser la signature de la convention prévue à l'appel d'offres du 9 février 2008, au Groupe Commercial AMT Inc., sous réserve de l'approbation de l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec et de celle du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport quant aux termes du contrat liant le promoteur à l'Université.

L'Assemblée des gouverneurs sera invitée à disposer, le cas échéant, de la recommandation du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, probablement lors de sa réunion régulière du 27 août 2008 ou avant cette date, s'il est possible de tenir une réunion spéciale de cette instance.

Il devient alors possible d'envisager le début des travaux de construction en septembre 2008, une date étant déjà avancée quant à la traditionnelle « pelletée de terre » qui aurait lieu le 29 septembre prochain, une prise de possession de l'emphytéose à la fin de novembre 2009 et une occupation de l'édifice en janvier 2010.

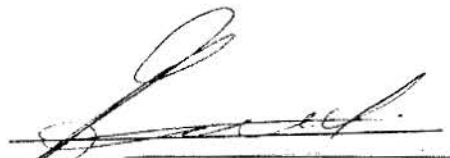
Le recteur informe le conseil qu'il sera invité à disposer d'un projet de résolution légèrement modifié par rapport au premier projet qui fut remis en prévision de la séance du 7 juillet 2008 et demande au secrétaire général de lire les sections qui ont été modifiées depuis. Les membres ont en main ce projet de résolution modifié, lequel leur a été acheminé par courrier électronique dans les heures précédant la présente assemblée.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatién, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 325S-CA-4887 concernant l'adjudication du contrat au Groupe Commercial AMT Inc. pour la construction du campus universitaire de Saint-Jérôme, laquelle est jointe en appendice.

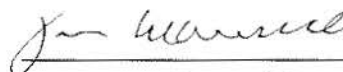
Le recteur souligne le travail remarquable effectué par la vice-rectrice à l'administration et aux ressources et son équipe dans l'accomplissement de cet important projet de construction.

7.- **Levée de l'assemblée**

Sur proposition de monsieur Marc Aubé, appuyée par madame Hélène Grand-Maître, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 17 h 00.



La présidente



Le secrétaire